

Mécénat environnemental

Que vous soyez citoyen ou entreprise, vous pouvez soutenir des initiatives de sensibilisation, de gestion, de restauration et/ou de réhabilitation des zones humides qui vous tiennent à coeur.

Le mécénat individuel

Pour le donateur (la personne qui consent la donation) : il bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu net imposable, l'excédent étant reportable sur les 5 années suivantes.

Pour le donataire (celui qui reçoit la donation) : depuis la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations du 1er août 2003, une disposition prévoit pour la perception des droits de mutation un abattement sur la part nette de tout donataire correspondant à la valeur des biens du défunt au jour du décès et remis par celui-ci à **une association ou fondation reconnue d'utilité publique**.

Le mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise est encouragé en France via un régime juridique et fiscal des **fondations d'entreprise**, modifié par la **loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat**, aux associations et aux fondations.



L'**article 238 bis du code général des impôts** stipule que l'entreprise qui pratique le mécénat peut bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de ses versements, dans la limite de cinq pour mille de son chiffre d'affaires. Le mécénat d'entreprise est encouragé fiscalement notamment dans les domaines de la solidarité, de la culture et de l'environnement. Toutefois, le domaine de l'environnement représente encore une faible proportion des efforts engagés par les entreprises via les fondations qu'elles ont pu créées : seulement 5% du milliard d'euros versés au total en 2005 par les entreprises de plus de 200 salariés. Source **rapport de l'inspection générale de l'environnement, Dominique Legrain « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise »**.

Concrètement, les sommes versées par les entreprises en faveur de l'environnement sont orientées principalement vers l'éducation à l'environnement, puis, en plus faible part vers la préservation des sites naturels et la protection des espèces.

Aujourd'hui, l'importance des défis environnementaux mérite un effort plus soutenu en faveur de l'environnement, ce qui présente un intérêt à l'avenir pour tous, dans une logique de développement durable.

Interview de Michèle Pappalardo sur le mécénat... par <i>developpement-durable</i>	Sauvons les Marais de l'Ouest ! Un partenariat... par <i>developpement-durable</i>
Prix « Biodiversité et entreprises » et mention... par <i>developpement-durable</i>	DREAL Aquitaine : trophées du mécénat... par <i>developpement-durable</i>
Restauration de Mangroves, Sénégal 2009 par <i>lespiedssurterre</i>	